

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DU GAPEAU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du VAR

extrait du registre des délibération du conseil
communautaire de la Vallée du Gapeau

Séance du 7 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	25

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 9h30, le
conseil communautaire régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi.Date de convocation : le 1^{er} juin 2023**Objet de la délibération : OCTROI DE SUBVENTIONS
COMPLÉMENTAIRES 2023.****n°23-06-07/07****Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :**

M. GARRON	Président – Maire de Solliès-Pont
M. PALMIERI	1 ^{er} Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 ^e Vice-Président – Maire de Belgentier
M. GERARDIN	4 ^e Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. VITRANT	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQUAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALLON	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. FABRE à M. JAULT
Mme MARTINEZ à M. MATTEODO
M. BOUBEKER à Mme RAVINAL
Mme MANGOT à M. GENSOLLEN
M. DUPONT à M. GARRON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. Mattéodo secrétaire de séance.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter l'octroi de subventions complémentaires pour l'exercice 2023.
Elles concernent le tissu associatif local.

En l'espèce, il s'agit d'attribuer 3 000 € directement à l'AAVIV - association d'aide aux victimes d'infractions du Var - qui réalise la mission d'intervenant social en gendarmerie pour laquelle la CCVG a signé une convention dans le cadre du Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance - CISP.

Précédemment les crédits étaient versés et prévus encore en 2023 en prestation au chapitre 011 mais cette année la préfecture qui pilote le dispositif demande une aide directe devant faire l'objet d'une attribution de subvention.

AR Prefecture

083-248300410-20230607-2023_06_07_07-DE
Reçu le 09/06/2023

Dr André Garron - président ccvg - publié le 09-06-2023

De même, le président propose une subvention de 1 000 € à l'association des anciens maires du Var – adamavar – qui intervient notamment dans le cadre scolaire pour de l'instruction civique aux jeunes élèves. C'est une action rattachable au CISPD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2121-29 et L5211-1,

VU les statuts de la Communauté de Communes,

VU la délibération du 16 mars 2023 relatives aux attributions de subventions pour l'exercice,

VU l'avis du bureau favorable du bureau le 1^{er} juin 2023,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté de Communes d'aider le tissu associatif local et de financer ses engagements pris par ailleurs,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

- **D'APPOUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération,

- **DIT** que les conditions de versement définies à la délibération susvisées demeurent applicables aux subventions complémentaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le

 Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.